

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : Mme Emma VÉRON, MM. Vincent HUET, Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Pascal LEBATTEUX, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Frédéric LUISETTI, Mme Stéphanie PELTIER, M. Mickaël RODAYER, Mmes Geneviève BRIAND, Chantal COULPIED.

Etaient absents excusés : Mmes Nathalie PANCHER (procuration S. PELTIER), Laure VAIDIE (procuration F. LUISETTI), M. Olivier FOUQUET (procuration M. RODAYER), Mmes Alix de VESINS (procuration C. LEJARD), Gwénaëlle FROISSARD (procuration G. BRIAND).

Secrétaire de séance : Mme Geneviève BRIAND.

D211223-01 : TARIFS COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal au sujet de la revalorisation des tarifs communaux suivants pour l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux pour l'année 2024, à savoir :

Tarifs pour la salle Jean Drouet :

	Petite salle 1j	Petite salle W.E. 2j	Petite salle + cuisine W.E. 2j	Petite salle + cuisine W.E. 3j	Ensemble de la salle 1j	Ensemble de la salle W.E. 2j	Ensemble de la salle WE 3j	Vin d'honneur	Réunions du lundi au vendredi	Jeton chauff-fage
Particuliers Commune	83 €	120 €	205 €	250 €	166 €	431 €	500 €	120 €	189 € Gratuit pour Associations Parcé	8€50
Particuliers et associations hors commune	116 €	179 €	308 €	350 €	243 €	646 €	730 €	179 €	250 €	8€50
Caution	300 €				500 €					

NB : gratuité de la salle une fois par an pour les associations communales et demi-tarif pour la 2^{ème} location (sous réserve de disponibilité)

Cautions demandées :

Vaisselle 100 p.	30 €
Vaisselle 200 p.	50 €
Vaisselle 300 p.	70 €
Caution Vaisselle	100 € (forfait) + tarif de remplacement en cas de perte ou casse
Défaut de nettoyage salle	100 € (forfait) + 30€/h déduits sur la caution
Nettoyage petite salle + sanitaires	60 €
Nettoyage grande salle + sanitaires	120 €
Nettoyage cuisines	60 €
Nettoyage complet	200 €
Forfait ménage pour Aînés	100 € / an
Défaut tri sélectif	100 € (forfait)
Déplacement si responsable	50 € (cf. règlement intérieur)

Anciennes Ecuries :

Associations Communales à but non lucratif
--

GRATUIT

Associations Communales à but lucratif (entrées payantes)	50,00 €
Associations à but non lucratif hors commune (par jour)	50,00 €
Associations à but lucratif hors commune (par jour)	70,00 €
Pour les expositions (par vernissage) - 3 semaines	50,00 €
Pour les expositions à but non lucratif – 3 semaines	30,00 €

Droits de place :

Types	Tarifs en €	Options
<u>Marché plein air et Manifestations :</u> Produits alimentaires, manufacturés, artisanaux, végétaux, d'occasion Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson (forfait) Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure)	Gratuit 4,00 3,00	
<u>Spectacle forain :</u> Manège forfait Auto tamponneuse forfait Cirques (convois + chapiteaux) forfait	33,00 55,00 65,00	Eau et électricité facturées en +
<u>Etablissement séjournant :</u> Véhicules itinérants d'exposition ou animation poursuivant un but commercial (par jour) Manifestations commerciales (par jour)	65,00 28,00	
<u>Restauration rapide :</u> Commerçant sans branchement Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure) Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson, avec un maximum d'une fois par semaine (forfait annuel payable à échoir)	Gratuit 3,00 55,00	

Aire de camping-cars :

Types	Tarifs en €
Jeton à l'unité pour 1h d'électricité ou 100 litres d'eau	2,00

D211223-02 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : AVENANTS AU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, un marché à procédure adaptée a été conclu pour les travaux de rénovation énergétique de l'école publique.

Lors du chantier, il s'avère que des travaux doivent être réalisés en complément. Les propositions financières ont été analysées par notre architecte, et le bureau d'études. Le tableau modificatif du marché est présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend connaissance des avenants à passer dans le cadre du marché cité en référence :

Intitulé du lot et titulaire	Montant initial HT du lot	Plus et moins values en € H.T.	Nouveau montant du marché H.T.
Lot 2 – Bardage bois, Façades – COURBOULAY	234 899,98 €	Modification du bardage et de l'isolation : 12 728,42 €	247 628,40 €
Lot 6 – Electricité - CSC	13 871,67 €	Modification de câblage et éclairage (bâtiments A et B) : + 5 595,88 €	19 467,55 €
Maîtrise d'œuvre – Atelier 2A	10% pour 350 000 € HT de travaux, soit 35 000 € + relevé et OPC	Revalorisation des honoraires avec geste commercial	8,5% pour un chantier de 497 650 € HT, soit 42 300,25€ + relevé et OPC

- Autorise M. le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents et actes y afférents avec les entreprises concernées.

D211223-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les opérations budgétaires sur le budget Commune 2023 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
041	2135	Bâtiments publics		2 514,60
041	2138	Autres constructions		19 349,51
041	2181	Installations, agencements et aménagements		7 290,00
041	2181	Installations, agencements et aménagements		1 087,10
041	212	Agencements et aménagements de terrains	26 639,51	
041	2131	Bâtiments publics	3 601,70	
TOTAL			30 241,21 €	30 241,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision modificative n°3 du budget communal 2023.

D211223-04 : CONVENTION AVEC L'ENTRACTE POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2024

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, la commune conventionne avec l'Entracte de Sablé-sur-Sarthe, afin de faire jouer des spectacles décentralisés sur la commune de Parcé-sur-Sarthe.

Il est proposé au conseil de renouveler la convention pour l'année 2024, afin que la commune programme un spectacle cette année.

Le coût par spectacle est de 1 000 € pour la commune, les recettes étant reversées au centre culturel. Il est également précisé que la communication (affiches, diffusion, etc.) est faite par le centre culturel, la commune faisant le relai de leur diffusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Opte pour une programmation par le Centre culturel « l'Entracte » de spectacle pour 2024 sur la commune de Parcé-sur-Sarthe,
- Prend acte du coût supporté par la commune, soit 1 000 € par spectacle,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de fonctionnement avec l'Entracte.

D211223-05 : RAPPORT ANNUEL 2022 DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.) « l'Aunay-la Touche »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat d'eau « l'Aunay – la Touche ».

Ce rapport est complémentaire au rapport annuel établi par VEOLIA EAU, gestionnaire du contrat d'affermage et présenté en Conseil communautaire.

Ce rapport a été présenté en Conseil syndical le 17 septembre 2023, et il est demandé à chaque commune dudit syndicat de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ce rapport.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du S.M.A.E.P. de « l'Aunay – la Touche ».

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques lors du Conseil :
Rapport SMAEP : M. le Maire rappelle le rôle du syndicat dans l'entretien des canalisations et des réservoirs, la recherche des fuites sur les réseaux et la construction d'une usine de décarbonatation.
Une remarque sur le choix des tarifs est exprimée en séance : plus on consomme d'eau, moins le prix au m³ est cher, ce qui n'incite pas les gros consommateurs à être sobres et à préserver la ressource en eau ;

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire : *NEANT*

- Informations Travaux / Commissions :
 - ✓ Lotissement : le contact a été repris avec Podeliha concernant la partie logements sociaux. Un point avec Paysage Concept a eu lieu début décembre : compte tenu des financements possibles, les travaux se réaliseront par tranches et les prix des lots seront fixés en fonction de l'orientation des terrains et sans trahir la qualité du projet : il reste à préparer la consultation, le travail de communication et les panneaux d'information aux entrées de bourg ;
 - ✓ Tourettes : un point sur les dons est rendu en séance ;
 - ✓ Rénovation énergétique de l'école : le calendrier des travaux est fixé avec les dates prévisibles de déménagement des classes entre chaque bâtiment ;
 - ✓ Réseau chaleur : un avenant lié au choix du type de marché choisi (Marché Global de Performance) sera à prévoir ;
 - ✓ Rue Pierre Giraud : des accidents ont été évités de justesse par suite de vitesses excessives de véhicule. Il semble que le dispositif de « feu intelligent » ne soit pas dissuasif pour faire diminuer la vitesse des véhicules ;
 - ✓ Divers : Les vœux du conseil municipal le samedi 13 janvier à 11h00 au restaurant scolaire
Le « Parcé infos » est actuellement en distribution
 - ✓ Dates des prochains conseils municipaux :
 - Jeudi 18 janvier 2024 à 20h00
 - Jeudi 22 février 2024 à 20h00
 - Jeudi 28 mars 2024 à 20h00
 - Jeudi 18 avril 2024 à 20h00
 - Jeudi 23 mai 2024 à 20h00
 - Jeudi 27 juin 2024 à 20h00

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 18 janvier 2024 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER (procuration à S. PELTIER)

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE (procuration à F. LUISETTI)

Olivier FOUQUET (procuration à M. RODAYER)

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER

Mickaël RODAYER

Geneviève BRIAND

Alix de VESINS (procuration à C. LEJARD)

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à G. BRIAND)

Chantal COULPIED